



## CENTRE WNYCOSH DES OUVRIÈRES

### CONNAÎTRE SES DROITS

#### Salaire minimum

**15,00 \$/heure**

Les travailleurs agricoles ont un salaire minimum de 15,00 \$/h, avec un « contrat de travail agricole » qui détermine le mode de perception du salaire et les conditions de travail

#### Salariés rémunérés au pourboire

- Un salaire de 12,50 \$/heure avec un minimum de 2,50 \$ en pourboires **OU** payés par l'employeur
- Le montant des pourboires gagnés ou payés par l'employeur augmente avec le salaire minimum
- Les employés au pourboire sont couverts par les règles en matière d'heures supplémentaires
- L'employeur d'employés qui bénéficient de pourboires ou de gratifications **ne les demande ou ne suggère** pas toujours *directement ou indirectement*

#### Grille des salaires minimaux\*

Année	Salaire minimum/heure
2024	15,00 \$
2025	15,75 \$

\*En dehors de la ville de New York

#### Droits des travailleurs temporaires

*Les travailleurs temporaires ont le droit :*

- De ne subir aucune forme de discrimination **TANT** par l'agence qui les emploie que par l'employeur d'accueil
- De recevoir une formation de sécurité identique ou équivalente à celle des employés à plein temps de l'employeur
- De recevoir le salaire minimum

#### Droit à un milieu de travail sain et sûr

En vertu des lois américaines en matière de santé et de sécurité, vous avez le droit de :

- Suivre une formation dans une langue que vous comprenez
- Travailler dans un milieu sûr et qui ne présente aucun risque connu
- Aborder les questions de santé et de sécurité avec votre superviseur
- Déposer une plainte auprès d'OSHA en ce qui concerne les conditions d'insécurité et d'insalubrité
- Refuser d'exécuter une tâche qui selon vous pourrait vous mettre en situation de danger immédiat
- Connaître les risques inhérents à votre lieu de travail
- Ne pas subir de discrimination (licenciement, rétrogradation, etc.) pour avoir signalé des risques de sécurité (protection du dénonciateur)
- Accéder aux dossiers de tests médicaux et de tests qui contrôlent votre environnement de travail au regard des matières dangereuses
- Accéder aux informations relatives aux blessures et aux maladies qui se produisent sur votre lieu de travail

## Heures supplémentaires

La plupart des travailleurs ont droit à une fois et demie leur salaire régulier pour toutes les heures travaillées au-delà des 40 heures hebdomadaires

Il existe des exceptions à la rémunération des heures supplémentaires dans les cas suivants :

- *Travailleurs agricoles*
- *Cadres de direction* : personnes qui peuvent engager/licencier et qui supervisent régulièrement le travail de deux ou plusieurs employés
- *Professions libérales* : personnes qui ont un diplôme universitaire de quatre ans d'études ou dont le travail est créatif
- *Employés administratifs* : personnes qui ont un pouvoir discrétionnaire et indépendant ou qui exercent principalement des tâches de bureau/de terrain non manuelles directement liées à des politiques de gestion

## Périodicité du salaire

La plupart des travailleurs doivent recevoir leur salaire dans un délai de 7 jours à partir de la période pendant laquelle il a été gagné

## Droit de ne faire l'objet d'aucune discrimination

Le Titre VII et la Division des Droits de l'homme de l'État de New York protègent les employés contre toute forme de discrimination.

## Groupes protégés contre la discrimination

- Race
- Couleur
- Origine nationale
- Religion
- Sexe
- Invalidité
- Orientation sexuelle
- Statut militaire
- Caractéristiques génétiques prédisposantes
- Situation familiale
- Statut martial
- Condition de victime de violence domestique
- Grossesse
- Activités politiques (en dehors du travail)
- Activités récréatives (en dehors du travail)
- Appartenance syndicale

## Protection du dénonciateur

Il est interdit de pénaliser ou de licencier un employé pour avoir déposé une plainte auprès d'un organisme gouvernemental

Un employeur **ne peut pas** pénaliser les employés pour avoir dénoncé en toute bonne foi un employeur à un organisme gouvernemental

*Un employeur peut être tenu responsable pour représailles en cas de :*

- Licenciement
- Inscription sur une liste noire
- Rétrogradation
- Refus de payer les heures supplémentaires/d'octroyer une promotion
- Refus d'engager/de réengager
- Intimidation
- Profération de menaces
- Réduction du salaire
- Réduction des heures de travail
- Sanctions disciplinaires
- Refus de prestations sociales
- Réaffectation affectant les perspectives de promotion

## Droit à l'indemnisation des accidents du travail

**Si vous êtes blessé sur votre lieu de travail :**

- Vous avez droit à une assurance d'indemnisation des accidents du travail, même si vous êtes payé « officieusement » ou « sous la table »
- Vous devez remplir un formulaire de réclamation d'employé ou un formulaire C-3 par l'intermédiaire de votre employeur, ou vous pouvez obtenir de l'aide du Centre WNYCOSH pour les travailleurs par téléphone au **(716) 206-3550**